HT

John Carter Brown.

HT-C.
C.13..

N°. 1. Reglamento de Caudales . . . . Lima 1835.
2. Copia del Testimonio etc. . . — " — 1835.
3. Ensayo sobre la Conducta etc — " — 1835
4. Exposicion de Obregoso . Arequipa. 1835
5 La batalla de Anacocha . . Ayacucho. 1835
6. Manifestacion de Fr. Sg. Guzman. Lima. 1835
7. Piden la Suspension etc. (Potosi ? - 1835)
8. Aviso Parroquial . . . . . Lima. 1831.
9. Manifestacion de Gamarra . . Cuzco. 1835.
10. Observaciones al Codigo min.l: Ayacucho. 1835
11. Matricula de Abogados. . . Lima. 1836.
12. Exposicion de Obregoso . . . . . " — 1836
13. Copia literal del Reclamo . . " — 1836
14. A la justification del Publico — " — 1837
15. Correspondencia oficial . Santiago. 1836
16. Reglamento del Comercio. E. S. P. . Lima 1836
17. . . do . . . . do . . N. S. P. — " — 1836
18. Apuntamientos. &c . . . . . — " — 1837
19. Escrito de Agravios . . . . — " 1837
20. Contra-Manifiesto. (Fr.) . . . " — 1837
21. Contra-Manifiesto. (Eng.) . — " — 1837
22. Manifiesto del Gobierno. Ayacucho 1838
23. Reclamo del Dr. Indelicato - . Lima. 1838
24. Refutacion de un Informe. — " — 1838
25. Critica de Irisarri . . Guayquil. 1839
26. Oracion funebre . . . . . Lima. 1839

20.

CONTRE-MANIFESTE

À CELUI

QUE LE GOUVERNEMENT

DE

BUENOS-AIRES

VIENT DE PUBLIER,

SUR LES RAISONS

AVEC LESQUELLES

IL PRÉTEND JUSTIFIER

LA GUERRE QU'IL DÉCLARE

À LA

CONFÉDÉRATION

PÉROU-BOLIVIENNE.

LIMA:

IMPRIMÉE PAR EUSÈBE ARANDA.

1837.

CONTRE-MANIFESTE

A CELUI QUE LE

Gouvernement de Buenos-Aires

VIENT DE PUBLIER,

SUR LES RAISONS AVEC LES QUELLES

IL PRETEND JUSTIFIER

LA GUERRE QU'IL DÉCLARE

À LA

CONFÉDÉRATION PÉROU-BOLIVIENNE.

Le gouvernement de Buenos-Aires vient de publier un Exposé des raisons avec lesquelles il s'éfforce de légitimer sa déclaration de guerre contre la Confédération Pérou-Bolivienne; il est donc de mon devoir de repousser avec le langage naïf de la vérité et la logique irrécusable des faits, le torrent de calomnies qui se déchâine dans cet écrit contre Bolivie et contre son Administration, avec une impudence, dont les annales de la diplomatie ne présentent peut être pas un exemple aussi scandaleux. Les nations spectatrices des égaremens

qui ont agité pendant si long temps les Républiques Sud-Américaines, n'en trouveront pas un seul dans leur déplorable catalogue qui puisse être comparé en perfidie, en méchanceté, et en audace, à celui que renferme ce perfide et insidieux document;—perfide et insidieux au plus haut degré, parceque sous l'apparence des dates et des noms propres, il tâche de justifier des faussetés absolument vides du moindre ombrage de fondement, et parce qu'appuyant ce long tissu d'iniquités des signatures de deux hauts fonctionnaires publics, en qui l'on ne doit pas supposer un mépris si criminel de la vérité, ni la hardiesse de s'exposer à être solennellement démentis à la face de l'Univers, le gouvernement de Buenos-Aires semble avoir voulu donner une existence du moins passagère à ses injustes inculpations.

Elles vont être réduites en poussière sans le moindre éffort. Quoiqu'il suffirait pour cela de se borner à une négative absolue des faits allégués, jusqu'a ce qu'on en présentât quelques preuves, comme la justice et la raison l'exigent en toute espèce d'accusations; pour rendre encore plus visible l'odieux de la conduite dont le gouvernement de Buenos Aires s'est fait coupable, on ajoutera aux dénégations positives qu'on fera des excès attribués à mon administration dans ce mémoire, quelques explications simples et lumineuses qui donneront plus d'évidence aux intentions tortueuses qui ont dictè cet écrit. La Confédération Pérou-Bolivienne ne craint pas la guerre avec laquelle on la menace. Sans se vanter des grandes ressources dont elle abonde, de la fidélité et du nombre de ses vaillantes troupes, l'impuissance de l'ennemi que les intrigues du Cabinet du Chili lui ont attiré, suffirait pour détruire toute idée de danger, et pour l'autoriser à recevoir avec la risée du mépris ce vain et importun défi, qui porte en soi tous les caractères de la folie. Il sait que celui qui lui annonce des hostilités, ne peut assurer sa propre existence qu' à force de supplices et de persécutions: que ce même gouvernement qui le provoque asseoit son siège chancelant au milieu des profonds abîmes que la haine des peuples, l'irritation des tribus sauvages,

le manque de ressources et l' immense déficit de ses finances ouvrent autour de lui. Il sait que le pouvoir de Buenos-Ayres à peine s'étend aujourd'hui hors des murailles de la ville; que dans les provinces toutes les passions politiques sont en fermentation au milieu de la solitude, de l'abandon et de la plus profonde misère,—triste héritage des discordes domestiques:—il sait enfin que les peuples Argentins, voisins de la frontière de Bolivie, loin d' être imbus de cet esprit d'hostilité que le gouvernement de Buenos-Aires répand avec tant d'emphase, ont constamment resisté aux malignes instigations, avec les quelles on a voulu les forcer à rompre les liens étroits qui les unissent à ses sincères et loyaux amis. Tout ceci est connu de la Confédération et du monde entier. Cependant, et malgrè l'intime conviction où il est de ce que cette guerre si bruyamment vociferée ne peut pas avoir un autre résultat que celui de la confusion et peut-être de la ruine de celui qui en est la cause, c'est un devoir sacré de tout gouvernement qui se respecte, et qui possède la conscience de son honnêteté d'éloigner la moindre attaque qui puisse blesser sa réputation, et détruire les inquiétudes qu' un outrage de cette espèce non repoussé pourrait semer dans les nations amies. C'est à elles que le gouvernement Protectoral a adressé la manifestation claire et explicite de sa politique extérieure, exclusivement basée sur la bienveillance, le respect aux autorités légales, et l'échange d'offices d'amitié et d'intêret: et il ne lui siérait pas bien de laisser courrir impunément ces allégations apocriphes, ces atroces calomnies que lui prodigue de sang froid un instrument des volontés d'autrui. Il va donc mettre au grand jour le système de falsification, la criminelle intrigue à laquelle le gouvernement de Buenos-Aires a eu la honteuse faiblesse de donner son assentiment.

Le mémoire ouvre le sentier de ses accusations par une déclamation vague relative a la simpathye qu' on suppose de la part de Bolivie en faveur des Unitaires du Rio de la Plata. Cette généralité ne mérite pas d' autre réponse que la manifestation positive de ce que le gouvernement de Bolivie a montré une ardente et

sérieuse volonté de se garder d' aucune espèce de relation avec les factions qui divisent les habitants de ces provinces. Il n' est jamais entré dans l' examen des questions qui s' agitaient entre eux; il n'avait d'aucun interêt au triomphe d' un parti aux dépens de l' autre; il ne désirait autre chose que la paix, l' harmonie, et l' empire de l' ordre à la nation entière. Mais puisque ces grands biens semblaient être bannis depuis long temps de ce malheureux pays, il crut remplir les devoirs de l' humanité et de la religion, en ouvrant un asile hospitalier à ceux qui viendraient le chercher dans ses limites, sans examiner sous quels drapeaux ils avaient combattu, ni quels étaient leurs dogmes politiques. Les inmenses plaines du Rio de la Plata étaient devenues la proie de la plus sanglante des guerres civiles. Les provinces se faisaient la guerre les unes aux autres, et toutes ensemble la faisaient aussi à Buenos-Aires. Un chef succédait à l' autre sur le champ de bataille couvert du sang de son prédecesseur, et la persécution la plus acharnée fulminait les vengeances les plus horribles contre le vaincu. Dans ces affreuses circonstances Bolivie ouvrit aux malheureux le sein de son hospitalité, et voilà toute la part qu' elle a prise dans les longues et cruelles divisions de ce pays, auquel les perpétuelles dissensions de ses habitants ont donné une celebrité si funeste. Les preuves multipliées que le gouvernement recevait de tous côtés, dit le mémoire Argentin, de la tolérance criminelle que les autorités Boliviennes accordaient aux projets des conspirateurs unitaires, ne méritaient-elles pas, vu la gravité du crime qu' elles démasquaient, que le gouvernement qui se dit menacé par ces prétendues maquinations les donnât au jour?—Si ces données sont dignes du nom de preuves, ou ce qui est la même chose, si ces donnèes peuvent être qualifiées comme des faits capables de s' attirer l' assentiment, pourquoi ne les énumère-t-on pas? porquoi ne les spécifie-t-on pas? Pourquoi ne les montre-t-on pas authentiquement, pour ne pas laisser de réponse ni de justification à celui qui en est attaqué?

Les paroles qui viennent d' être citées semblent le promettre. On dirait qu' elles allaient servir d' avant propos à l' exhibition manifeste de quelqu' une de ces preuves, mais ce n'est pas cela qu'on fait. Immédiatement après ces lignes on fait remarquer que les journaux redigés sous l' influence compulsive du ministère Bolivien faisaient voir, à travers la satyre el l' ironie, l' esprit dominant de leur gouvernement contre la Confédération.

La satyre el l' ironie ne sont pas des professions politiques ni des moyens dont un gouvernement se sert pour exprimer ses opinions, sur la ligne de conduite que d' autres gouvernemens adoptent : elles ne forment pas non plus le langage digne d' un gouvernement aussi grave et aussi décent que celui de Bolivie a montré l' être dans tous ses actes. Que le gouvernement de Buenos-Aires signale une seule ligne des journaux imprimés a Bolivie qui renferme un sens, je ne dirai pas offensif, mais peu respectueux envers les autorités Argentines, ou contre la réputation et la dignité de cette nation. On aura beau l' y provoquer, il ne le fera pas, et il restera convaincu par son silence d' avoir prononcé gratuitement une fausseté la plus insensée, sans avoir pourtant d' autre dessein que celui de porter à bout son plan d' artifice et d' égarement.

On observait dans chacun des actes du Président de Bolivie une parfaite acquiescence au plan initié a Salta par la legation Bolivienne, avant la bataille du Tucuman, pour encourager la faction désorganisatrice, sous le faux pretexte de la médiation sagement repoussée par l' illustre Général Quiroga.

Il est tout-à-fait contraire au sens commun, et même a celui des mots, que celui qui offre sa médiation entre deux partis qui se déchirent, encourage l' un de ces partis, surtout quand il interpose ses bons offices en faveur de ceux qui appartiennent au parti opposé, et qu' il porte son empressement jusqu' à les arracher au supplice. Telle fut néammoins la conduite du gouvernement de Bolivie à l' époque que le mémoire défigure avec tant de malignité.

Le gouvernement de Bolivie a été et il est encore dans une ignorance absolue sur le plan initié a Salta.—La seule chose qu' il se rappela dans cette circonstance ce fut l' horrible scène que présentait une nation voisine et amie, divisée en deux partis animés de la fureur la plus aveugle, qui ne s' accordaient pas de quartier, et qui semblaient être furiéusement acharnés l' un contre l' autre. La légation Bolivienne se crut alors obligée par les devoirs les plus saints de l' humanité d' interposer l' instrument respectable et bienfaisant de la médiation, dont les puissances les plus éclairées de la terre se font un honneur. Elle eut le plaisir de sauver la vie au Général Aldao qui était tombé aux mains de la faction qui lui était contraire, mais il vit avec chagrin que ses éfforts en faveur de la réconciliation étaient superflus, et la note dans laquelle il la proposait fut jetée au feu par ce même Général Quiroga, que le mémoire honore du titre d' illustre.

Le Général Aldao, arraché au supplice par l' entremise de l' agent Bolivien, fut presenté au gouvernement, qui siègeait alors à la Paz.—On lui déclara qu' il était en pleine liberté, et qu' il pouvait agir comme il lui conviendrait; et ayant demandé son passe-port et un officier pour l' accompagner, on lui accorda ses deux pétitions, et il retourna dans son pays sans avoir la moindre gêne à souffrir.

On peut tirer de ce simple et véridique rapport une puissante considération qui détruit tout ce tissu de sympathie et de bienveillance, qu' on attribue au cabinet de Bolivie en faveur des UNITAIRES.

Le Général Aldao dont la vie et la liberté furent dues exclusivement à la médiation de Bolivie, était partisan des fédéralistes : ce qui prouve visiblement l'impartialité avec laquelle le gouvernement agissait à l' égard des questions politiques des provinces argentines. Le général qu'on vient de nommer vit encore, et il pourra déposer sur la vérité de ces faits.

On trouve dans la suite du mémoire, après cette objection si facilement repoussée, l' histoire de la corres-

pondance qui se passa entre les deux gouvernements pour retirer des frontières les emigrés des deux pays. Le message avoue que le gouvernement de Bolivie acquiesça sans hésiter à l' adoption de cette mesure. Il faut ajouter ici qu' il la mit en pratique; que tous les réfugiés Argentins furent envoyés dans l' interieur de Bolivie, à l' exception seulement du Général Lopez, qui venait d' établir des affaires commerciales à Tupiza, et que l' on ne pouvait pas arracher de son naissant établissement sans lui attirer une ruine complète. Il est donc tout-à-fait faux que les autorités Boliviennes aient accordé une protection simulée aux ennemis de la Confédération.

Qu' on n'ait pas admis en Bolivie un Chargé d' affaires accrédite auprès d' elle par le gouvernement de Buenos-Aires, est une vérité que son gouvernement avoue non seulement sans honte, mais dans la conviction d' avoir rempli en cela un devoir impérieux, et d' avoir suivi les pratiques sanctionnées par le droit des gens et établies chez les nations les plus éclairées. En prenant cette mesure le gouvernement fut guidè par trois raisons, toutes elles très puissantes, et dont une seule suffirait elle seule pour le justifier pleinement. En prémier lieu, on n' ignorait pas quel était le caractère de la personne à laquelle on avait confié ces fonctions. Son nom jouait le prémier rôle dans l'histoire des malheurs de Buenos-Aires. Ses intrigues étaient célèbres. Son caractère insultant et séditieux était bien connu, et ses opinions desorganisatrices et démagogues étaient consignées dans ses écrits. Bolivie jouissait de la plus grande tranquillité au dédans, et ses autorités ne voulaient pas qu' elle fut altérée par un Agent étranger envoyé à cet effet.

En second lieu, le Chargé d'affaires demanda avant d' entrer dans le territoire Bolivien qu'on lui accordât des garanties pour la sûreté de sa personne. Cette demande lui fermait elle seule les portes du pays, car outre qu'elle était irréalisable, à moins que le gouvernement consentît à lui donner une garde de sûreté qui l' acompagnât constamment, elle renfermait un insulte contre la dignité

de la nation, en supposant ses autorités impuissantes et incapables de défendre la vie de ses habitans, en même tems qu'elle confirmait la réputation d' homme turbulent et indocile que le Chargé d'affaires argentin s'était déjà acquis dans toute l' Amérique du Sud.

Mais la raison légale dont le gouvernement de Bolivie fit usage pour se refuser à la réconnaissance et à l'admission du Chargé d' affaires, fut celle de ne pas connaître le cabinet qui lui donnait ses pouvoirs, et qu' il était chargé de représenter. Que le gouvernement de Buenos-Aires fût autorisé par ceux des provinces pour diriger les affaires étrangères de la Confédération ne pouvait être aux yeux du gouvernement de Bolivie, qu' un rapport vague. On ne l' avait pas instruit officiellement de cette prérogative. Le gouvernement de Buenos-Aires ne lui en avait pas donné connaissance, et bien loin de cela toutes les relations internationales s' étaient entendues jusqu' alors avec le gouvernement de Salta, sans que celui de Buenos-Aires eût fait la moindre réclamation en sens contraire. Il aurait été une irrégularité inouie dans l' histoire de la diplomatie, qu' on réconnût des pouvoirs qui procédaient d' une autorité qui ne s' était pas faite connaître, et qu' on entamât des relations avec un être dont l' existence était entièrement ignorée. La frivolité de cette accusation ne mérite pas qu' on fasse plus étendue cette refutation qui la réduit en poussière. Il semble seulement convenable d' ajouter que les relations internationales qu' on voulait entamer par ce moyen étaient hautement dèsavantageuses à Bolivie, dont les points de contact étaient uniquement avec la province de Salta, et que le gouvernement de Buenos-Aires n' avait pas de pouvoir pour mettre à exécution les traitès qui pourraient être célebrés entre Salta et Bolivie.

Ce qui suit dans l'ordre de la redaction du mémoire ne peut paraître dans toute l' étendue de son sens calomnieux et de son absolu manque de verité qu'en le coppiant littéralement. "La révolution projetée contre le gouvernement de Salta en 1833, à laquelle le Général Santa-Cruz prit part, le précipita dans le chemin qu' il a parcouru jusqu'

à présent. D'accord avec les ennemis du feu Général La-Torre, Santa-Cruz envoya à Mojo en Octobre de la même année, le lieutenant Colonel Campero, muni de 400 armes à feu et blanches, et des munitions nécessaires, avec ordre d' être transportées à Yavi par D. Manuel Molina capitaine des gardes nationales de Tarija, pour armer 600 hommes à l' aide de Jujui contre Salta. Le commandant Ontiveros et le juge territorial Paredes rassemblèrent leurs gens pour obéïr Campero, qui était acompagné du commandant de dragons de Tarija et de Mr. Mariano Vazquez, des lieutenants Valladares et Cartero, de Mr. Joseph Guemez avec d' autres factieux, et de seize soldats; et les Boliviens ne se retirèrent sur leur territoire qu'après la défaite et la prise du Général La-Torre."

Ce paragraphe établit un fait positif, et en donne les plus minutieux détails. On y parle explicitement d'une prétendue intelligence entre le chef de l' administration Bolivienne et les ennemis du Général La-Torre; d' une commission confiée à un chef de l' armée; d' un plan sérieux d' attaque contre un territoire voisin, avec la spécification du nombre des troupes qui devaient l' entreprendre et des noms de ceux qui devaient la diriger. Qui ne serait pas séduit par un rapport si minutieux, et qu' a tant d'apparences d' authenticité? Y aura-t-il quelqu' un qui croie qu' un gouvernement peut risquer son crédit, au point de se présenter au monde comme inventeur gratuit d'un tissu de faussetés, d' un amas de fables grossières, qui peuvent être démenties par d' innombrables témoins encore existants du véritable fait, défiguré avec tant de méchanceté et de mauvaise foi? Il faudra le croire quand on saura que le chef de l' administration Bolivienne n' eut pas le moindre point de contact avec les amis et les ennemis du Général La-Torre, ni ne donna des ordres publiques ou sécrètes d' envahir le territoire de Salta, ni n'eut pas la moindre connaissance des opérations du lieutenant Colonel Campero jusqu' à long tems après qu' elles eurent eu lieu.

Il faudra répèter pour la centième fois la seule réfutation que mérite ce libelle infamatoire que le gouverne-

ment de Buenos-Aires n' a pas eu honte de sceller de sa signature. Puisqu' il accuse, il doit prouver. S' il ne donne pas des preuves, la calification que lui prodiguera unanimement le monde sera celle que les hommes d' honneur ne peuvent pas supporter, et qui exclue des sociétés humaines à celui qui la mérite.

Il faut le répèter, et il faut inculquer sur la complète contradiction de ce catalogue de faits spécifiés avec tant de minutieux détails et si dénués de la moindre lueur de fondement, comme s' ils étaient attribués à un personnage des siècles de la mithologie. On ne peut pas employer d' autre logique dans une polémique de cette espèce. Tout est faux, voici la seule réponse dont cette inculpation est susceptible. Il est faux que le gouvernement de Bolivie se soit mis d' accord avec les ennemis du Général La Torre; il est faux qu' il ait envoyé à Mojo le lieutenant Colonel Campero, et qu' on ait destiné des armes pour 600 hommes de Jujui; il est faux que les tentatives d' Ontiveros et Paredes, s' il y en eut, eussent eu le moindre rapport avec les dispositions des autorités de Bolivie. Quand le gouvernement de Buenos-Aires présentera des documents authentiques qui puissent confirmer les allégations du paragraphe que nous avons copié, c' est alors qu' il se lavera de la tâche de calomniateur, avce laquelle il a voulu se déshonorer. Jusqu' a ce que cela arrive, il ne méritera d'autre titre que celui de calomniateur, avec lequel le gouvernement de Bolivie le désigne à l' exécration de tous les honnêtes gens.

Une mission diplomatique, qui eut son origine dans un gouvernement avec lequel Bolivie n' avait pas eu jusqu' à ce moment de relations d' aucune espèce, et dans la négociation de laquelle Bolivie n' avait prise qu' une partie pasive, sert de prétexte au gouvernement actuel de Buenos-Aires, pour forger sur un si faible principe, une autre imputation aussi odieuse que les précédentes, mas non moins frivole dans sa substance.

Il est vrai que le gouvernement de la Banda

Oriental accrédita un agent auprès de celui de Bolivie, pour négocier ensemble un traité de limites avec l' Empire du Brésil ; il est vrai que cette proposition fut accueillie favorablement, comme elle devait l' être; il est vrai qu' il consentit à autoriser un agent Bolivien à Montévideo, pour conclure cette affaire: mais il est faux que ce projet eût la moindre relation avec la désorganisation des provinces argentines au moyen de un Congrès Général. D' un fait simple et naturel on a fait l' échaufadage de pretendus desseins mistérieux et compliqués, au moyen de la fiction la plus audacieuse, qui est l' arme favorite du gouvernement de Buenos-Aires. Si celui de Bolivie a faite des invitations à celui de Buenos-Aires pour cette négotiation, la raison en est déjà indiquée. Il ne savait pas officiellement et d' une manière authentique qu' il eût des facultés suffisantes pour y coopérer. D' un autre côté, Bolivie était destinée à jouer un rôle secondaire, comme associée au cabinet où ce projet avait eu naissance. Elle ne fit donc ni ne dut non plus faire d' autre chose que préter son assentiment; mais elle n' eut jamais en vue d' inviter la Confédération à reunir un congrès, afin d' exciter la susceptibilité des uns et l' ambition des autres; jamais il ne chercha à diviser la République, en invoquant des noms sacrés et des théories seductives. Ces comentaires chimériques ne peuvent naître que de cet esprit d' audace cynique, de cette extravagance de principes et de conduite qui caracterisent le gouvernement actuel de Buenos-Aires,et qui lui attireraient la risée du mépris, si ses démarches n' étaient pas souillées du sang de tant de victimes, et les jours de sa durée marqués par tant d' échafauds. "Qu' on démente ces faits,dit le mémoire,épuisant le sophisme." Il ne faut pas se servir de cette arme insidieuse pour la démentir de la manière la plus decisive et la plus terminante. Ils sont déjà démentis et ils le resteront à toujours jusqu' à ce que l' auteur immoral de tant de crimes ne montrera les documents authentiques avec lesquels il dit avoir rédigé cet épisode, seulement honteux pour celui qui fait usage d' armes aussi indignes que déccreditées.

On le défie et on le provoque avec la même solen-

nité à présenter les preuves de cette correspondance epistolaire qu'il assure avoir eu lieu entre le chef de Bolivie el les coriphées de la faction unitaire refugiée dans la Banda Oriental. Le chef du gouvernement de Bolivie protexte à la face de l' Univers, sur la parole sacrée de l'honneur, et au nom de ce que les hommes vénèrent le plus, que cette asertion est une noire calomnie forgeé par l' auteur du mémoire, à laquelle il n' à pas donné le moindre prétexte ni lieu à la conjecture la plus éloignée. La lettre écrite de la République Orientale par un chef unitaire, lui accusant reception de ces prétendues communications incendiaires, est une simple création de la méchanceté la plus hardie et de l' impudence la plus téméraire. Que le Général La-Valle, que l'on à deja désigné comme auteur de cette correspondance, eût ecrit au magistrât, suprême d' une nation étrangère dans les termes et sur l' affaire qui convenait le plus à ses vues, c'est dans l'ordre des choses possibles. Mais prétendre que la culpabilité de ce fait retombe sur l' homme à qui la lettre a été adressée, quand celui-ci n' a jamais écrit une seule ligne à celui qui le choisit pour objet de sa confiance, c'est sans doute renverser, non seulement les lois de la morale, mais encore aussi les simples indications du sens commun.

On à déjà dit, on le répète encore, et on fera connaître dans toutes les parties du monde où cet écrit pourra parvenir, que le chef du gouvernement de Bolivie n' a jamais adressé aucune lettre ni communication d' aucune espèce au Général La-Valle, ni à quelqu' un des hommes qui jouent un rôle dans le parti unitaire (1). On à déjà défié et on défie encore de présenter un témoignage authentique en sens contraire, et le gouvernement incapable de soutenir cette affirmation aussi positive, restera réduit a la nécessité de se taire et de refuser ce

(1) *Le Président de Bolivie ne se souvient pas d'avoir eu d' autre correspondance á Buenos Aires que quelques lettres peu importantes, en réponse á d' autres de la même espèce que les Généraux Alvear, Guido et d' autres individus lui ont adressées sur des affaires privées.*

défi, et déclaré indigne du rang qu'il occupe, de même que les membres qui le composent le sont aussi de toute société dans laquelle on respectera les lois de la vérité et de la bienséance.

Le Général La-Valle, il faut le répèter, put avoir écrit la lettre dont les gouvernements du Chili et de Buenos-Ayres ont voulu faire tant d' usage; cette lettre put parvenir au Chili, se trouver à bord de la Goëlette "Yanacocha" et tomber après cela dans les mains du Commodore de la station française du Pacifique: mais si elle contenait l' accusé de reception auquel on a tant de fois fait allusion; pourquoi n' a-t-on pas publié ce passage criminel, sur lequel est fondée toute l' accusation, avec les autres fragments qu' un journaliste du Chili mit au jour? Les complices et coupables de cette infernale conspiration sont si stupides, les armes qu' ils donnent contre eux mêmes sont si puissantes, qu' ils n'ont pas craint de présenter au public dans toute sa nudité la scandaleuse impudence dont ils sont animés, en copiant des morceaux séparés de la lettre qu' ils prétendent avoir découverte, et oubliant ce qui leur intéressait le plus de publier, pour ne pas se déclarer eux mêmes des faussaires dehontés et sans pudeur. S' il existait dans la lettre un accusé de reception ; comment a-t-on omis dans la partie imprimée ce pasage, qui était le seul qui justifiât leur inculpation? Si l' existence de la lettre n' est pas une chimère inventée par deux Cabinets changés en une bande de faussaires,le gouvernement de Buenos-Aires a du avoir entre ses mains l' original ou la copie.—Pourquoi ne cite-t-il donc pas dans son libelle infamatoire ces paroles terminantes, avec lesquelles il se serait épargné le deshonneur qui doit le couvrir désormais?

Il a fallu s' arrêter sut cet incident, bien qu' il soit aussi insidieux dans son principe que maladroit dans son invention, parceque la solennité du langage que l' auteur du message emploie augmente en raison de la faussetè de ses assertions, et parcequ' en déterminant l' existence du corps de délit soupçonné, le plus prompt pour réduire en poussière cet argument, est de répèter une et mille

fois que ce corps de délit n' a jamais existé que dans la fantaisie de celui qui l' a forgé avec tant d'impudence.—L' arène des luttes de cette espèce est la publicité. On y attend le combat, afin que l' exécration publique le signale avec les epithètes qu' une conduite aussi abominable mérite, s' il ne se présente pas après une provocation aussi inexcusable, et qu' il n' est pas facile d' éviter par des détours.

Un fait aussi simple,—aussi insignifiant en lui même, aussi contraire aux plans et au dessous de la dignité avec laquelle le gouvernement de Bolivie a toujours agi dans l' administration de ses affaires étrangères, est présenté dans le mémoire après la calomnie qu' on vient de repousser, aussi orné de rares incidents, aussi dénaturé dans son essence et dans ses détails, qu' on ne pourrait pas comprendre le système qui a presidé à sa redaction, qu'en se souvenant de celui qu' on a observé dans toutes les parties du mémoire examinées jusqu' à présent. Le général Lopez, que l' on eut, comme on l' à déjà dit, l'indulgence de laisser à Tupiza, dans la confiance que semblaient devoir inspirer ses protestations de rester tranquille, et l' établissement de commerce auquel il s' était dédié dans cette ville, manquant à ses promesses, et trompant la vigilance des autorités, s' échappa du territoire Bolivien et entra sur celui de Buenos-Ayres avec quelques-uns des associés à son entreprise, qui étaient tous ses compatriotes, et qui résidaient en divers endroits de la République. C' était sans doute un malheur pour les deux pays: mais la ligne de conduite que le gouvernement de Bolivie observa dans cette circonstance fut si publique, les explications qu' il donna si explicites et satisfaisantes, ses ordres pour procéder aux enquêtes et punir les coupables furent si connues et si promptes, qu' il n' eut jamais le moindre soupçon d' être considéré comme instrument de cette folle entreprise.

On connaît au premier coup d' oeil que si le gouvernement de Bolivie avait eu la moindre intention de susciter de nouveaux troubles dans les provinces Argentines par l' invasion des refugiés, il n' aurait pas compromis le succès

de cette entreprise, en l' abandonnant aux faibles ressources que le Général Lopez portait avec lui, et dont on peut facilement juger par le même mémoire.—Il lui aurait été très facile de lui fournir toute espèce de secours, et surtout des armes et de l' argent, qui sont les principaux élémens pour ce genre d' opérations. Il ne le fit pas, et l' on ne trouve pas non plus dans l' événement un seul incident d' où l' on puisse supposer qu' il l' ait fait, car il ne suffit point que le mémoire accumule des déclamations vagues, ni même des désignations positives, qui dans un organe aussi diffamé n' ont d' aucune importance. Ce n' est point assez qu' il cite les déclarations du Colonel Balmaceda, qui dans sa qualité de prisonnier, et menacé par le supplice, devait dire devant ses juges et ses bourreaux ce qu' ils lui dicteraient; il ne suffit pas d' assurer que Lopez eût reçu des armemens du Général O'Connor à Tarija par l' ordre du Préfet de Potosí, qui n' était pas réellement l' organe par où ces ordres devaient être communiqués. Sans des preuves cet enchaînement de données n' est qu' un tissu aërien, avec lequel personne ne pourra être ébloui. L' invasion de Lopez dans son pays fut faite avec assez de précaution pour la cacher à la police de Bolivie.

Le gouvernement étant instruit du fait, on donna à celui de Buenos-Ayres toutes les satisfactions qui suffisent en des pareils cas pour mettre à couvert la responsabilité d' un Cabinet. On ordonna de procéder á une instruction; on redoubla la vigilance pour les refugiés qui restaient encore dans le territoire; un publia tous ces actes; en un mot, on n' épargna rien, non pas pour se justifier d' une imputation qui n' avait pas la moindre nuance de probabilité, mais pour punir les coupables et les complices d' un crime qu' on régardait en Bolivie avec toute la désapprobation qu' il méritait.

Cet événement, selon la manière avec laquelle le Capitaine Général de Buenos-Aires le présente, donne lieu à supposer un nouveau tissu de faussetés auxquelles on ne peut donner qu' une réponse unique et péremptoire:—la dénégation absolue de son existence.

On dit que Philippe Figueroa fut sollicité par le Préfet de Potosi pour s'emparer de Catamarca; que le même magistrât envoya trois agents en recherche de ce vil instrument d' iniquités; que le Gouverneur de Chichas avait l' ordre d' aider Quintana, pour prendre possesion de Jujui; on rapporte après cela une intrigue inintelligible, dans laquelle les noms de Roca, Diaz, Alvarado et La-Madrid jouent un rôle; on rapporte qu' à Potosi on encaissa hors du Parc, pour mieux dissimuler, les armes et les munitions destinées pour Lopez; tout ceci accompagné d' un grand nombre de circonstances aggravantes est imprimé sur un document public et signé par le chef d' un gouvernement et par son ministre; et tout cela ainsi imprimé n' est autre chose qu' une invention, un mensonge continué, et une conséquence immédiate du principe adopté par les rédacteurs de ce perfide document : c' est à dire, mentir beaucoup et mentir en gros, mentir dans les faits, et mentir dans les détails, afin d' éblouir par la gravité, le nombre et les particularités des mensonges:—pour éloigner tout soupçon de ce que des hommes élevés en dignité soient capables d' une falsification aussi longue, aussi compliquée et soutenue avec autant d' entêtement.

Tel est cependant l' empire de la vérité, que ceux qui l' offensent sont à la fin obligés de reconnaître son triomphe. Les concessions que le mémoire fait à demi et avec assez de dégout justifient le gouvernement de Bolivie des mêmes imputations qu' on lui fait, parce qu'elles prouvent que docile aux lois du droit international, s' il n' avait pas pu éviter l' abus qu' on avait fait de son hospitalité, il était prêt, et il avait le désir de satisfaire l' offensé, en punissant l' auteur de l' insulte. Le mémoire dit:—"Le Préfet Don Hilarion Fernandez se hâta d' ordonner au gouvernement de Chichas, en Fevrier 1836, dans le cas où Lopez et ses camarades retourneraient par hasard, de les prendre et de les amener prisonniers à disposition de la Préfeture, puisqu' il était surpris de savoir qu' il avait abusé de sa généreuse hospitalité. Le Vice-Président de Bolivie confir-

ma cette détermination le 19 du même mois, et feignant un profond chagrin de voir la dignité du gouvernement compromise, il ordonna au Préfet d' accréditer d' une manière satisfaisante l' invariable neutralité du cabinet Bolivien dans les querelles domestiques de la République Argentine."—Cette confession détruit dans sa base tout ce qui la précède.

La conduite que le gouvernement Bolivien observa, selon le mémoire, était la satisfaction la plus pleine et la plus complète qu' il pouvait donner pour un tort dont il était innocent. C' est la même que tous les gouvernements éclairés suivent en de pareilles circonstances.

Il est vrai qu' après cela on veut détruire le mérite acquis par une conduite aussi noble, aussi franche et aussi généreuse, en l' appellant gratuitement simullée, sans alléguer d' aucune preuve de ce qu' elle le fût, et faisant vaguement allusion à des prétendus insultes et diatribes publiées dans la gazette ministerielle de Bolivie, sans citer les mots du prétendu corps de délit, s'épargnant ainsi la peine d'en faire une justification, puisqu' elle ne peut pas exister contre des attaques indeterminées et des faits qu' on ne spécifie pas.

Nous donnerons la même reponse á la calomnie suivante, par laquelle on a voulu détruire une des très solides raisons avec lesquelles le gouvernement de Bolivie s' est garanti d' avoir eu la moindre part à l'attentât du Général Lopez—"Le petit nombre de ceux qui faisaient partie de l' invasion et leurs faibles matériaux de guerre servent de seul subterfuge aux organes du gouvernement Bolivien pour détruire l' idée de sa culpabilité en des manoeuvres si criminelles: mais le tems est venu de consigner pour principe de la politique de ce Cabinet, l' accumulation d' un combustible suffisant pour introduire l'anarchie dans les Républiques limitrophes, dans l' intention de prolonger la division et l' incertitude. ¡Etrange raisonnement, ou plutôt sophisme absurde, auquel a recours la méchanceté surprise dans ses obscures maquinations! Personne ne pouvait ignorer que le petit nombre de ceux qui faisaient partie de l'in-

vasion et le manque de leurs matériaux de guerre prouvaient suffisamment que Lopez et ses complices n'avaient conté que sur leurs propres moyens, et que le gouvernement de Bolivie ne pouvait pas être soupçonné de les avoir aidé. Néammoins le gouvernement argentin attribue ce manque de moyens à un principe de politique qui blesse les règles les plus communes que les hommes suivent dans leurs opérations. Si le gouvernement de Bolivie ne se proposait d'autre chose qu' accumuler des combustibles suffisants pour introduire l' anarchie dans la République limitrophe, put-il jamais croire qu' un aussi petit nombre d' envahisseurs et d'aussi faibles matériaux de guerre méritassent le titre de suffisants? Serait-t-il entré dans une si folle entreprise condamnée dès le commencement à avoir un malheureux résultat? Le gouvernement de Buenos-Ayres connaît par sa propre expérience les moyens d' introduire l' anarchie dans les états limitrophes; et il ne doit pas supposer qu' en cas d' avoir eu ces intentions le gouvernement de Bolivie eût eu l' imprudence de perdre de vue l' exemple qu' il lui donnait lui-meme en armant les Orientaux les uns contre les autres. On sera universellement étonné dans toutes les parties du territoire Argentin, de voir qu' on attribue dans le mémoire au gouvernement de Bolivie les désordres qui ont eu lieu dans la Bande-Orientale en 1836, quand la voix publique signale la main qui arma Lavalleja, et qui soutient il y a long tems dans ce pays le feu qui le dévore ; quand le chef du gouvernement de Bolivie déclare sur sa parole d' honneur qu' il n' a jamais eu d' autres relations directes ou indirectes avec l' Etat de l' Uruguai que celles, toutes superficielles et ephémeres qu' il à exposées: quand l' exécration générale des Orientaux tombe comme un torrent désolateur sur le fauteur connu et publiquement dénoncé de la guerre civile que dévaste leurs champs. En fin, en supposant au gouvernement de Bolivie le désir qu' il n' a jamais eu d' aider les unitaires, il n' avait pas besoin de diriger ses coups à la grande distance qui le sépare de Montévideo, ayant en son pouvoir un si grand nombre d' individus de ce parti, se trouvant

si près du centre de la révolution Argentine, et recevant de continuelles invitations (qu' il a long temps repoussées) des provinces Argentines prochées de ses limites, non pas demandant des secours pour faire la guerre, mais encore sa réunion à une République, qui depuis tant d' années a joui des douceurs de la paix, du repos et de l' ordre public.

Le mémoire veut déduire d' un rapport aussi long, aussi compliqué et aussi perfide que tout ce qui précède, que le gouvernement de Bolivie, non satisfait de tous les crimes imaginaires qu' ocupent tant d' espace dans cet ignominieux document, foula les lois de la province de Salta par l' entremise de la force armée, qui passant la frontière, pénétra sans déguisement, dans le territoire de la République. Le passage auquel nous faisons allusion a pour objet de faire voir les mesures que D. Fernando Campero, hèritier du Marquisat de Yavi crut convenable de prendre pour assurer sa propriété, et la mettre à couvert de la rapacité de ses ennemis, d' autant plus facile à exercer dans le territoire de Salta, où il existe une grande partie de ses possessions, qu' il y a plusieurs années qu' on ne connaît pas dans cette province d' autre ordre légal que les caprices de ses chefs, dans les cours intervalles que laissent entre elles les sanglantes querelles et les affreuses convulsions dont elle a été le théatre. La seule réponse qu' on devrait en vérité donner à cette partie du mémoire, est que les faits auxquels il a rapport n' eurent pas lieu dans le territoire bolivien; que ses autorités ne se mêlèrent en rien des procédés de Campero, et qu' on ne doit pas s' étonner que dans un pays où la société est détruite dans ses fondements ; où il n' y a pas de garanties ni pour les habitans eux mêmes, les étrangers qui ont des affaires dans un pays aussi dérangé se servent des moyens du droit naturel, et repoussent la violence par la violence. Tel est en résumé l' histoire qu' on présente dans le mémoire d'une manière aussi alterée, que remplie d' arrogance et de fausseté. Elle se réduit à un fait très simple.—

Il existait effectivement un procès entre le sus-dit D. Fernando Campero et D. Pedro Nolasco Uriondo, au sujet de la possesion provisoire des territoires de Yavi. La législature de Salta se mêlant aux attributions du pouvoir judiciaire, et bouleversant les principes élémentaires de toute legislation, ordonna de sa propre autorité et sans qu' aucun droit préexistent l' autorisât à une telle violence, que les produits des baux fussent déposés par l' ordre du gouvernement dans les caisses publiques, et chargea D. Cirilo Alvarado d' exécuter cet acte d' usurpation et de spoliation. Mettre une grande somme d' argent au pouvoir des autorités de Salta, toujours exposées aux vicisitudes des révolutions et des troubles, équivalait à une perte certaine et irréparable.

D. Fernando Campero fut obligé de s' adresser dans cette pénible circonstance à l' administration de Bolivie, en la priant de lui accorder sa protection, qui lui fut refusée peremptoirement, parce qu' elle avait trait à des faits qui avaient eu lieu dans la juridiction d'un pays étranger. On ne sait pas si la personne froissée réclama aux autorités de Salta contre une mesure aussi injuste et aussi violente. Mais il est clair que s' il l'eût fait on n' aurait pas eu égard à sa plainte. Quoiqu' il en soit, Campero se crut autorisé à rentrer en possession de ce qu' il croyait lui appartenir par les moyens de la propre défense, et d' après ce que dit le mémoire, il recouvra du Subdelegué plus de cinq mille piastres, qui étaient le produit des baux des propriétés qu' il possédait légitimement: somme qu' il devait croire perdue si cet ordre arbitraire avait été mis en éxécution.

Le mémoire transforme cet événement d' un caractère privé en un fait politique émané du gouvernement de Bolivie, et mis à execution par des troupes boliviennes. Tout ceci est faux. Le gouvernement de Bolivie n' eut aucune part ni connaissance de l' affaire. Ce ne furent non plus des individus de l' armée qui accompagnèrent Campero dans son expedition. Ce furent sans doute de ses commis ou de ses domestiques enrôlés dans la garde nationale, comme le sont tous les

hommes d' une frontière voisine à un foyer continuel de commotions et de révoltes. Mais si les gardes nationaux prirent en effet quelque part à cet événement, ils le feraient dans leur caractère privé, et non en vertu des ordres qu' on aurait donné à cet effet, puisqu'on n' a jamais donné de tels ordres, et c' est une fausseté que d' affirmer le contraire.

On se plaint dans le mémoire de ce que le gouvernement de Bolivie n' ait accordé aucune réparation, bien que celui de Salta la lui ait demandée, pour ce qu'il appelle une offense. La correspondance, s' il y en eut, ne parvint pas au gouvernement : ce qui ne doit pas paraître étonnant dans une époque à laquelle la province de Salta se trouvait agitée par une de ses très fréquentes commotions ; ses chemins étaient interceptés, et la campagne couverte d' hommes armés: tout ce qui n' empêcha pas le prudent Vice-Président de reclamer les personnes de José Antonio Reinafe et de Cornelio Moyano, sans faire attention au crime dont ils étaient accusés, et s' attachant seulement à l' importante circonstance que ces coupables avaient été arrêtés à Antofassa,territoire compris dans les limites de Bolivie. Pourra-t-on lui refuser le droit de réclamer les privilèges de son territoire.

Lui dispute-t-on que la prise fut faite dans son territoire? Certainement non. La seule chose que fit le gouvernement du Tucuman, ce fut, comme l' a dit le mémoire, de s' adresser au gouvernement de Buenos-Ayres : grossière évasion qui ne sauvait nullement sa responsabilité, ni le déchargeait du crime de violation.— Ce n' était pas, comme l' interprète malicieusement le memoire, protéger un criminel; c' était réclamer un droit sacré et inalienable; et l' auteur de cet écrit semble être aussi ignorant dans la legislation politique que mensonger dans le rapport des faits, quand il donne pour excuse que le gouvernement de Bolivie, en réclamant les privilèges de sa juridiction territoriale, méconnaissait les bornes signalés par la volonté des nations aux lois de l'asyle, comme s' il était permis à une nation voisine d'en-

trer dans les limites d' autrui, pour y exercer la juridiction criminelle, qui renferme en soi l' acte de prison, et comme si toutes les exceptions du droit d' asyle n' exigeaient pas impériensement la communication diplomatique avec le gouvernement dont les frontières sont outrepassées par le réfugié. Qu' il soit permis à celui qui se voit condamné à la pénible tâche de répondre à un document écrit dans l' intention de fouler aux pieds tout ce que les hommes regardent comme le plus vénérable et le plus sacré, de garder un silence de dédain et de pitié sur des généralités indeterminées et des amplifications vagues qui ne renferment pas des charges spéciales, et qui ne s' emploient que pour fortifier l' impression que sont destinées à produire les falsifications et les calomnies qu' il contient et raconte en détail, sous le nom de faits. On a repoussé dans ce contre-manifeste toutes les accusations que le gouvernement de Buenos-Ayres acumule contre celui de Bolivie, comme des infractions supposées du droit des gens, et des devoirs auxquels les familles humaines s' engagent, quand elles sont gouvernées par des autorités legitimes; on a tâché de faire sauter aux yeux l' idée de ce que toutes ces charges sont fausses et dénuées de fondement; on a invoqué le jugement des nations, devant le respectable tribunal desquelles ont appellé solennellement Messieurs Rosas et Arana, à fin qu' ils justifient par des documents authentiques les accusations qu' ils avancent, en les déclarant *in terminis* des calomniateurs sans honte, des assassins de la reputation d' autrui, indignes de s' associer aux hommes qui respectent les lois qui gouvernent le monde morale, s' ils ne répondent pas à l'appel auquel on les provoque. Voilà la seule réponse qu' on peut donner à la partie du mémoire qu' on a examinée jusqu' à présent. Ce qui reste mérite beaucoup moins encore; et le silence du mépris serait la seule réponse qu' on le pourrait donner dans cet écrit, si ce n'était un sentiment naturel au coeur humain le désir de la défense personnelle, quoique les armes avec lesquelles on l' attaque soient faibles et glissantes, et s' il ne

semblait pas convenable de donner une leçon de modération et de prudence à cet obscur oppresseur d' un peuple aussi illustre que malheureux; à ce mortel funeste, choisi dans les hauts secrets de la Providence pour s'ériger en fléau d' une region digne d' un meilleur sort, et qui a cru dans son orgueil insensé, qu' il lui sera aussi facile de détruire la renommée d' un gouvernement accrédité, et de blesser des reputations mises à la portée de ses coups empoisonnés que de signaler dès le coin où il s'enferme, les victimes de sa sanglante rancune, et de décharger sur elles tout le poids de son affreuse et ténébreuse mysantropie.

Cet homme qui ne peut se soutenir sur le siège d' où les malédictions de tant de victimes, les voeux de tant malheureux, et les infortunes de tant de peuples le chassent, qu' à force de persécutions capricieuses et d' homicides arbitraires, ose s' ériger en arbitre des querelles d' autrui, et decider dès son siège chancelant et delabré sur les affaires domestiques des nations libres et puissantes.

La dernière partie de cette production de passions infernales, qu' il a publié sous le nom profané de manifeste, a pour objet d' examiner les fondements avec lesquels le gouvernement du Chili a déclaré la guerre à la Confédération Perou-Bolivienne, et ce qui semble encore plus incroyable, à juger la validité, la légitimité, et la convenance de l' arrangement politique dans lequel le Perou est entré volontairement, en vertu de la souveraineté qu' il possède comme nation independante.

Quant au premier point, le gouvernement du Chili et celui de la Confédération sont les seuls juges compétents de l'affaire, et c'est à eux seulement qu' il appartient de décider la présente question par les moyens des armes, par celui de la négotiation, ou comme il leur conviendra le mieux.—Si le premier a fait la sottise d' appeler à son secours un Cabinet menacé par tant d' ennemis intérieurs et qui a perdu tant de crédit dans l' opinion des nations, il n' aura fait d'autre chose qu' empirer sa cause, et s'acqué-

rir, au lieu d' un allié utile, un gueux affamé qui ne cessera de le gêner par des demandes propres de son insatiable rapacité et de son humiliante et bien méritée pénurie.—Mais le gouvernement de la Confédération ne s' abaissera pas au point de donner des explications à celui qui n' a pas le droit de les exiger, d' autant moins quand il s' agit d' une question aussi amplement agitée entre les gouvernements belligerants, et dans laquelle le gouvernement de la Confédération Perou-Bolivienne a eu la gloire de voir sa conduite louée et approuvée par des témoignages un peu plus respectables que celui du grossier chef d' une bande de brigands.

L' arrangement intérieur de la Confédération Perou-Bolivienne est un affaire qui ne peut avoir qu' un juge compétent, qui est la Confédération elle même; et cette grande et magnanime puissance déjà réconnue dans sa nouvelle existence dans les personnes de ses agents diplomatiques par tous les gouvernements consolidés et justes de l' Amérique du Sud, et par ceux de l' Europe et de l' Amérique du Nord; heureuse et fière du bonheur dont elle jouit sous l' influence du traité de Tacna; assurée de ses propres forces et de la stabilité qu' elle peut procurer avec elle aux nouvelles lois organiques que ses réprésentants légitimes lui ont donnée, reprocherait avec une indignation la plus juste à son magistrât suprême, si celui—ci tombait dans l' inexcusable faiblesse de satisfaire les objections d' un gouverment étranger, quoique il n' eût pas tous les signes de la décrépitude, de l' instabilité et du brigandage, dont le gouvernement de Buenos-Ayres est entaché.

Le but qu' il s' est proposé est trop élevé; les engagements dans lesquels il est entré sont trop solennels; les sources dont il tire sa legalité sont trop augustes, pour qu' il puisse souffrir la profanation de soumettre les conditions de sa force vitale politique aux envieux et frénétiques regards d' un rebelle audacieux, à qui les interêts, les voeux et les efforts de ses compatriotes disputent déjà le pouvoir éphemère dont il abuse.

—Pourra-t-on offrir aux yeux de l' Univers un spectacle aussi ridicule que celui que le Général Rosas présente, en autorisant de sa propre signature une ennuyeuse analyse du droit que les républiques confédérées, viennent d' exercer, en disposant de leur sort de la manière qu' elles ont cru leur convenir, quand son despotisme barbare et grossier a détruit dans le malheureux pays qui se trouve sous sa domination, non seulement les institutions, les loix, les usages et les pratiques des peuples organisés, mais encore même la sûreté de la vie et des propriétés, la décence publique, la tranquillité des familles, la confiance des citoyens, et tous les germes de la civilisation? Quoiqu' on lui accordât par une hypothèse insoutenable le privilège d' examiner le régime politique de la Confédération, le voeu d' un cruel brigand pourra-t-il se mettre en balance avec l' approbation réfléchie que les gouvernements de l' Equateur, du Brésil, de Vénézuela, de la Nouvelle-Grénade, et du Mexique ont donné au pacte fédéral?

Il paraît aussi inutile que peu décent aux trois républiques confédérées, et au gouvernement qui a l' honneur d'être à leur tête, de faire durer plus long-tems la réfutation de ces reproches que personne n' a le droit de leur faire, et qui perdraient toute leur vigueur, s' il existait un tel droit, qui eût son origine dans une source aussi impure et aussi connue pour telle dans tous les angles de la terre. Cette réfléxion aurait épargné la peine de répondre à la production qui a donné lieu à cet écrit, s' il n' avait pas paru convenable de donner une réprimande publique a l' audacieux forgeur de tant de calomnies, qui foule aux pieds tant de droits, au coupable de tant de crimes. Parce que réellement, après la publicité que ses attentats ont acquis, et la censure et la détestation universelle que les presses de l' Europe ont multipliées contre lui, il suffit de voir seulement son nom au pied d' un document quelconque, pour connaître déjà le caractère de ce qu' il peut renfermer, et ce nom seul est assez pour mettre son sceau à tout ce qu' il sanctionnera.

D' ici naît aussi l' inutilité de faire à un tel homme

et à un tel gouvernement les justes et bien fondées accusations, auxquelles a donné lieu sa conduite extérieure, et en particulier à l' égard de Bolivie. Cependant, il n' est pas possible de passer sous silence une circonstance qui met dans son vrai point de vue la politique bienveillante et conciliatrice du cabinet bolivien, même après avoir reçu des graves offenses de l' administration de Buenos-Ayres, et d' être convaincu de son incapacité et de sa licence éffrénée.—En 1836 le général Armaza fut accrédité auprès de ce gouvernement en qualité de ministre plénipotentiaire, et non seulement on repoussa sa mission sous la faible et frivole excuse d' une omission verbale dans la note par laquelle il s' annonçait, mais, après beaucoup de procédés offensifs, le gouvernement de Buenos-Ayres lui même disposa et arrangea un rassemblement tumultueux contre la personne de cet agent: rassemblement, qui, commandé et présidé par des employés du gouvernement, attaqua sa demeure, vociférant les insultes les plus grossiers et les plus sales, et aurait mis fin à ses jours, si le général Armaza n' avait pas pris les précautions qu' il crut convenable adopter pour se mettre à couvert de la fureur de ces assassins.

Tel est l' homme, qui dès le coin d' une demeure qu' il n' ose pas quitter, craignant trouver dans les regards de ses compatriotes l' expression de l' anathème public qui le condamne, ose déclarer la guerre à trois millions d' habitants mutuellement unis par les liens de la confraternité et de la loi, défendus par une armée dont les récents exploits ont consigné d' une manière illustre l' esprit que l' anime, et présidés par un gouvernement en faveur duquel s' élèvent les voeux de tous les amis de l' humanité, et de tous ceux qui s' intéressent au bonheur et à la renommée de l'Amérique. Heureusement cette vaine déclaration ne passera pas d' une eruption impuissante de la haine et du dépit: le sang des hommes ne scellera pas la folie d' un de leurs plus mortels ennemis; les peuples argentins se refuseront, comme ils le font dès à présent, à partager ses

emportements homicides, et au lieu du scandale que cet insensé voudrait donner au monde, armant des hommes innocents pour qu' ils servent d' holocaustes à ses criminels délires, sa propre ruine servira d' exemple terrible à ceux qui excités par des passions aveugles et par des intêrets détestables, foulent aux pieds les saints privilèges de l' humanité et les saintes loix de la justice.

Palais Protectoral de Lima, le 17 Aôut 1837.

Andres Santa-Cruz.

Le Sécrétaire Général—***Casimiro Olañeta.***

Le meilleur de tous les commentaires qu' on pourrait faire sur le mémoire de Buenos-Aires et sur l' énérgique refutation renfermée dans les pages précédentes, est la lettre dont nous nous permettons d' ajouter ensuite la traduction. Cette lettre, imprimée a Montevideo, et transcrite sur la Gazette officielle de l' Etat du Nord de la Confédération, fut publiée dans cette Gacette-ci le 6 septembre de cette année.

ETAT ORIENTAL.

AU PUBLIC.

"Le mémoire que le Gouverneur de la Province de Buenos-Ayres a fait publier en date du 19 courant, pour justifier les motifs de sa déclaration de guerre, renferme quelques paragraphes qui font allusion au gouvernement de l' Etat Oriental de l' Uruguay, dans lesquels on prend pour fondement d' une grave imputation l' esprit d' un projet de traité de limites initié par lui en 1834 entre la cour du Brésil et les Etats limi-

trophes de cet Empire. Comme je fus la personne chargée par le gouvernement de la république de la mission d' inviter ceux de Bolivie, du Pérou et de Colombie à l' adoption d' une pensée, aux effets de laquelle ils étaient mutuellement interessés avec la République de l'Uruguay, il est de mon devoir, non moins que de l' honneur du gouvernement de mon pays, de déclarer, comme je le déclare solennellement:—

"Que tout ce que le gouvernement de la Province de Buenos-Ayres expose dans le susdit mémoire à l'égard de l' organisation de un plan projeté par le gouvernement de la République Orientale de l' Uruguay, pour bouleverser la Confédération Argentine, et qu' on suppose avoir fait partie de ma mission, est entièrement faux."

"Que S. E. Mr. Emmanuel Uribe, Président actuel de la République, et l' un des Ministres d' Etat dans cette époque-là, eut une pleine connaissance de ma mission, en la considérant, non seulement digne, mais encore éminemment patriotique."

"Que Mr. François Llambi, actuel ministre d' Etat dans le département des affaires étrangères, a reçu toutes les notes relatives à ma commission, et ce fut lui qui en fit réponse, en me chargeant de les faire remettre à leur adresse."

"Que le gouverneur de Buenos-Ayres ne peut avoir dans ses mains aucune chose qui mérite le nom d'authentique, sur ce prétendu plan désorganisateur, dont il fait tant d' appareil dans son mémoire, et qu' il ne l'a pas, parce qu' il n' est jamais existé rien qui eût la moindre relation avec un tel projet."

"Que le gouvernement de l' Etat Oriental, dont je dépends, ne me chargea pas de cette mission, dont on ne pouvait charger qu' un conspirateur.—Il est vrai qu'il me confia un objet grand et éminemment patriotique et républicain, et ce fut par l' expression de sa volonté que j' allai chercher au Pérou, non pas des conspirateurs, mais des gouvernements éclairés: j' eus le bonheur d' en trouver, et dès lors ma mission finit d' une manière la plus satisfaisante."

Tous les originaux des documents relatifs à cette affaire se trouvent en mon pouvoir. Si le gouvernement me permet de les publier, ils verront le jour. Cependant toutes les personnes qui seront interessées à les voir, pourront se rendre chez moi pendant trois jours, depuis six jusqu' à huit heures du soir, et elles resteront ainsi du moins convaincues de la légéreté avec laquelle le gouverneur de Buenos-Ayres s' est expliqué dans une affaire aussi delicate.

François Xavier Muñoz.

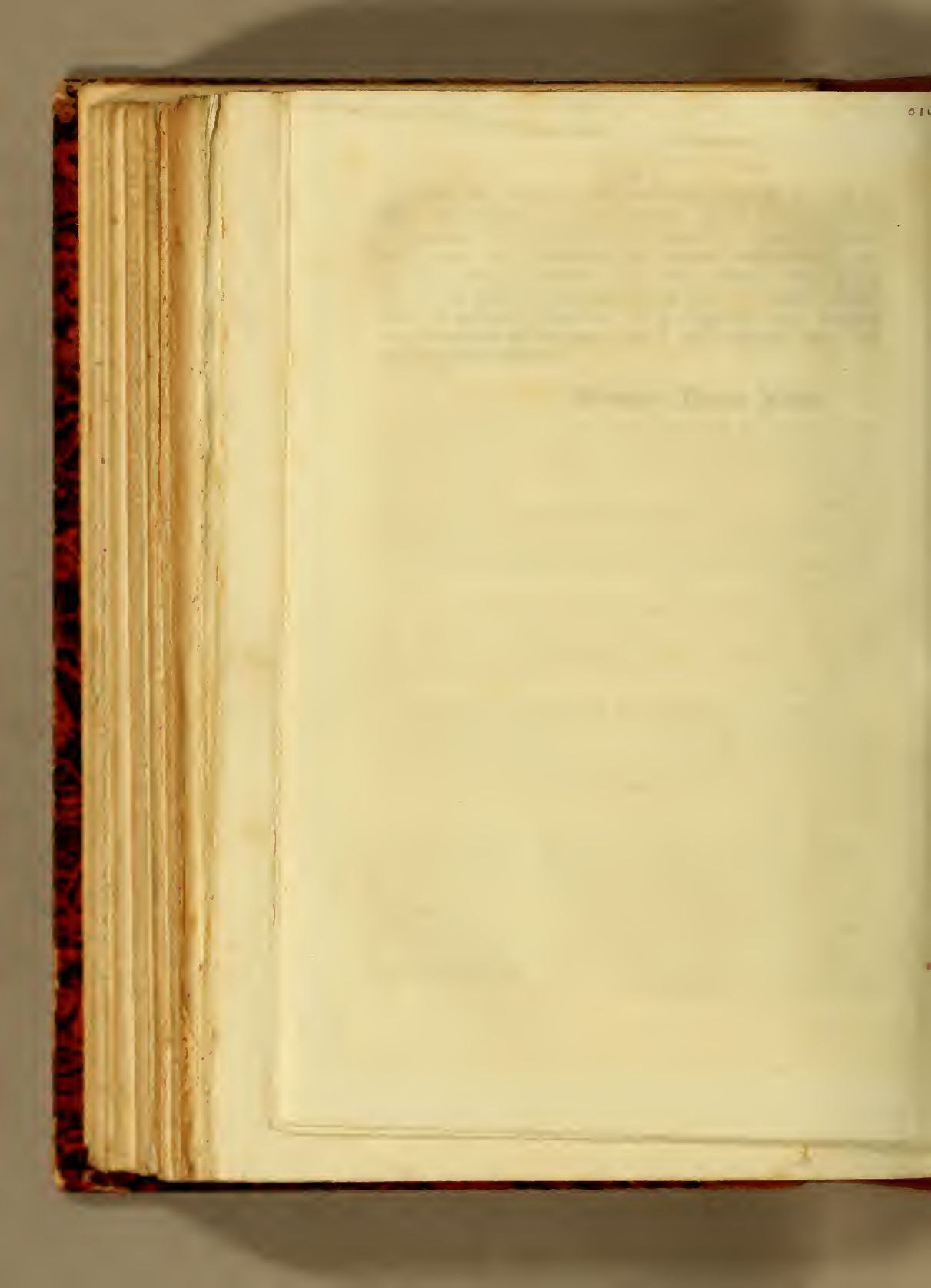

21.

CONTRA-MANIFESTO

to that published

BY THE GOVERNMENT

OF

BUENOS-AYRES,

STATING THE GROUNDS

ON WHICH IT PRETENDS TO JUSTIFY ITS

DECLARATION OF WAR AGAINST

the Peru-Bolivian

CONFEDERACY.

LIMA:

PRINTED BY EUSEBIO ARANDA.

1837.

B714
P426i
13

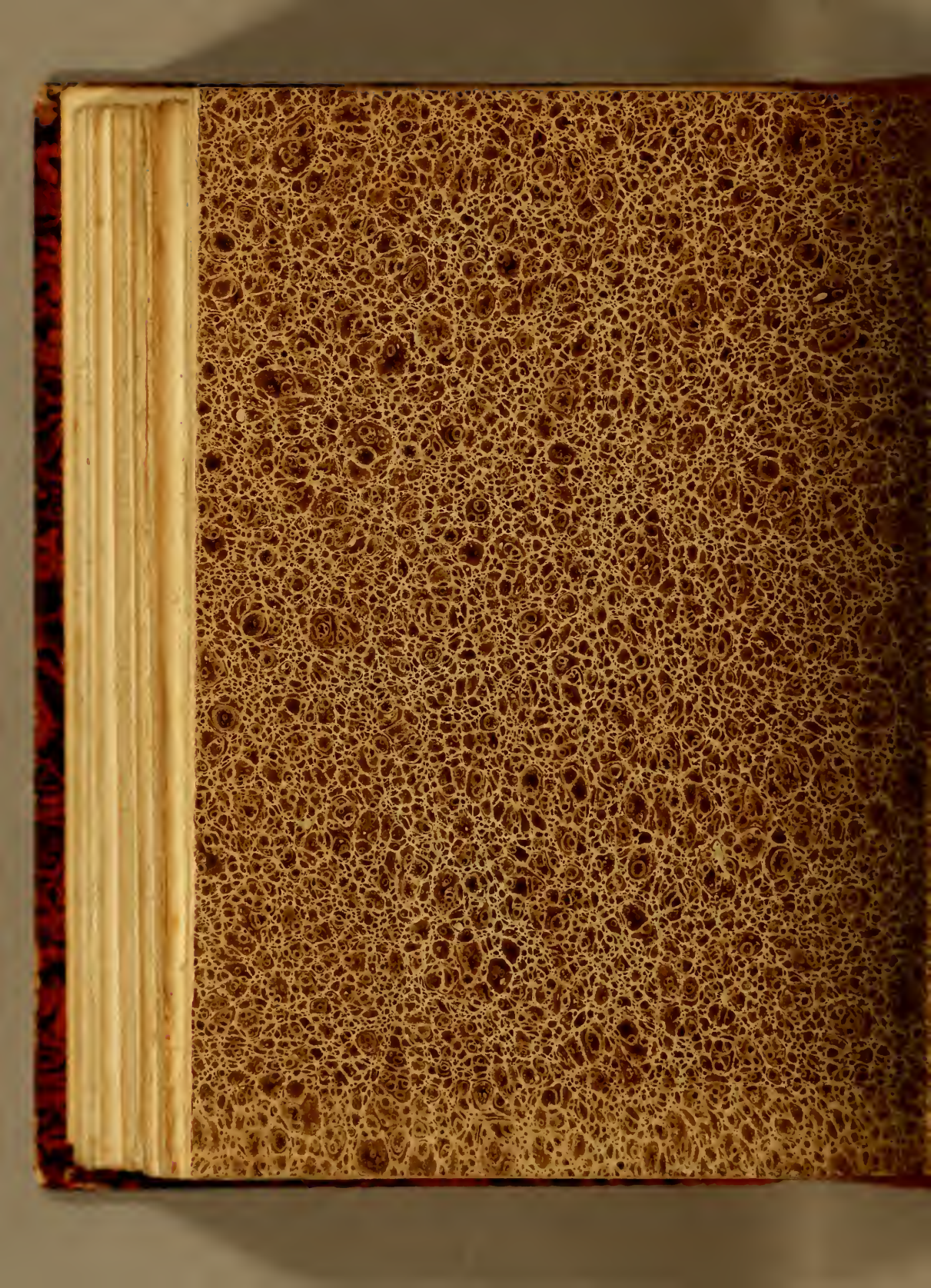

HT